

## **PROCESSUS DE REGULARISATION D'UN SQUAT ABRITANT DES PERSONNES SANS ABRI SOUFFRANT DE TROUBLES PSYCHIQUES.**

En décembre 2006, un immeuble désaffecté depuis plus de 10 ans (récemment racheté par la municipalité) est investi par des personnes vivant à la rue et souffrant de troubles psychiques. Des travaux de nettoyage, de restauration et de sécurisation sont engagés par les occupants. Médecins du Monde PACA (mission auprès des personnes sans abri) soutient humainement et financièrement cette installation. L'équipe mobile psychiatrie et précarité (AP-HM et MDM), financée par la Direction Générale de la Santé, le Programme Régional de Santé Publique et la Ville de Marseille, organise la prise en charge des personnes. Par ailleurs, une association « Le Marabout » est créée afin, entre autres, de gérer et faire reconnaître ce lieu de vie communautaire et thérapeutique.

Au cours de l'année 2007, le Docteur Vincent Girard, psychiatre, praticien hospitalier et le Professeur Jean Naudin, chef de service AP-HM informent les autorités municipales de l'existence de ce lieu. Le constat sanitaire et social relatif aux personnes sans abri et malades mis en avant par les deux médecins est entendu ainsi que la nécessité d'organiser des prises en charge dans la proximité. Il est signifié la volonté de la Ville de voir se régler cette situation dans les meilleures conditions. Le 7 décembre 2007, Monsieur Jean-Claude Gaudin, Maire de Marseille inaugurant le pôle de psychiatrie universitaire Solaris, cite le projet du service du Professeur Naudin en direction des personnes malades sans abri...

De son côté l'association « Le Marabout » étoffe son conseil d'administration de personnalités qualifiées dans le champ de la santé mentale (Professeur de psychiatrie et de médecine, universitaires, médecins...) et se rapproche d'acteurs compétents dans le domaine de l'insertion par le logement. Une cellule de conseil technique ponctuelle est constituée. Elle regroupe le Délégué régional de la fondation Abbé Pierre, le Délégué régional de l'Armée du salut et le Directeur de Habitat Alternatif et Social (HAS).

La Direction de l'Habitat de la Ville de Marseille informe que l'immeuble (46 rue Curiol) est en cours de cession à Marseille Habitat dans la perspective de réalisation d'un programme d'habitat social dans le cadre d'un objectif de résorption de l'habitat insalubre sur l'ensemble du périmètre du centre ville...

Au début de l'année 2008, la Direction de l'Habitat, Marseille Habitat, l'AP-HM, « Le Marabout », HAS, l'Armée du Salut, la Direction de la Santé Publique de la Ville de Marseille engagent un processus de conciliation visant à la régularisation du lieu.

Il est convenu de conduire une démarche conjointe hors des modèles de réhabilitation classique, dans un partenariat ouvert à la DDASS et à la DDE. Il s'agit alors de construire un projet spécifique en avançant de façon concomitante et croisée sur deux axes :

- 1) Celui de l'opération de réhabilitation du lieu et de son plan de financement.
- 2) Celui relatif projet de fonctionnement du lieu de vie par un porteur associatif et de son financement.

Au printemps 2008, l'association\_Habitat Alternatif et Social accepte la responsabilité transitoire du portage administratif du projet et dans la poursuite du processus engagé, se voit proposé une location à tarif minima de l'immeuble 46 rue Curiol.

L'AP-HM, HAS, le Marabout, la DSP et l'URIOPS sont reçus par le Directeur de la DRASS, le projet relatif au 46 rue Curiol est présenté. Celui-ci est qualifié d'innovant et expérimental, il répond aux orientations fortes souhaitées par l'Etat en matière de "Santé mentale/précarité/logement". Les promoteurs du projet sont invités à formaliser ce projet expérimental et bénéficient du soutien technique de l'URIOPPS.

Le lieu, quant à lui grâce à l'investissement des membres de l'association « le Marabout », vit dans le respect de ses principes fondateurs et remplit complètement la fonction qu'il s'est assignée au sein de l'espace urbain. Il héberge par ailleurs les « Nomades Célestes », Groupe d'Entraide Mutuelle de personnes ayant connu la maladie et la vie dans la rue. Les collaborations se multiplient, le lieu de vie devient un espace de référence.

Janvier 2009, le processus de régularisation est désormais entré dans la phase de finalisation collective du projet de réhabilitation du lieu et d'autorisation d'une structure adaptée.